



## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE D'AUTRAY RELATIF AU FONDS RÉGION RURALITÉ**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023**

---

### **1) Introduction**

Le présent rapport d'activités est produit conformément à l'entente qui lie la MRC de D'Autray et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement au Fonds Région et Ruralité signée en 2020.

Il fait état des activités liées à l'utilisation du Fonds Région et Ruralité entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

### **2) Priorités annuelles d'intervention**

Conformément à l'entente relative au Fonds Région et Ruralité, la MRC de D'Autray a adopté, les priorités annuelles d'intervention suivantes :

#### **Volet Dynamisme économique**

---

La MRC de D'Autray a comme objectif de contribuer à l'enrichissement et à la diversification des activités économiques de son territoire. Les activités relatives aux entreprises seront réalisées en fonction des objectifs suivants :

1. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat;
2. Favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises en vue d'en assurer leur pérennité;
3. Favoriser l'innovation dans les entreprises;
4. Développer un écosystème d'affaires permettant la croissance des entreprises du territoire et l'implantation de nouvelles.

Les secteurs priorités pour le présent volet sont :

- Manufacturier
- Tertiaire moteur
- Agroalimentaire et agriculture

- Récréotouristique
- Culturel
- Ressources naturelles

---

## **Volet aménagement du territoire**

---

La MRC de D'Autray est en processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement. Les travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement se poursuivront.

Les actions qui seront menées en lien avec l'aménagement du territoire seront réalisées en fonction des objectifs suivants :

1. Réviser et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
2. Favoriser une utilisation du sol et des ressources compatibles avec les limites de support de l'environnement naturel, le tout dans une optique de développement durable;
3. Assurer un transport efficace et sécuritaire des biens et des personnes;
4. Favoriser le maintien et le développement de la villégiature et des activités récréotouristiques;
5. Favoriser la vitalité des différentes collectivités en allouant à l'urbanisation des superficies suffisantes et adéquates;
6. Renforcer les pôles de concentration des fonctions urbaines;
7. Favoriser une gestion multiressource de la forêt;
8. Favoriser une utilisation du sol qui tient compte des contraintes naturelles et anthropiques.

## **Volet culturel**

---

Le développement de la culture se réalisera principalement par la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC. Celle-ci s'articule autour des axes suivants :

1. Réfléchir collectivement à l'identité d'autréenne;
2. Favoriser l'accessibilité à la culture et la participation citoyenne;
3. Assurer une synergie dans le développement culturel d'autrén;
4. Supporter la création.

Les actions menées en développement culturel favoriseront autant la mise en valeur du patrimoine d'autrén sous toutes ses formes (bâti, paysager, immatériel) que le soutien aux diverses pratiques artistiques du territoire.

## **Volet développement des communautés**

---

Le développement des communautés s'articule autour de mesures qui visent à assurer la vitalité des différentes communautés de la MRC. Les actions qui seront menées pour le développement des communautés seront réalisées en fonction des objectifs suivants :

1. Soutenir les communautés dans l'identification, l'élaboration et l'évaluation des projets structurants;
2. Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
3. Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
4. Assurer la pérennité des communautés rurales;
5. Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement et les activités économiques.

### **3) Politique de soutien aux entreprises et Politique de soutien aux projets structurants**

Conformément à l'entente relative au Fonds Région ruralité, la MRC de D'Autray a adopté en octobre 2020 la Politique de soutien aux entreprises et la Politique de soutien aux projets structurants.

### **4) Bilan des activités par priorités d'intervention**

- **Volet Dynamisme économique**

L'équipe de professionnels offre des services d'accompagnement, de financement et de suivi auprès des entrepreneurs pour le démarrage, l'acquisition, l'expansion ou la consolidation de leur entreprise. Ils ont également, pour mandat, l'animation locale et le développement de projets socioéconomiques structurants.

#### **Faits saillants 2023**

- 163 idées d'affaires ou projets ont bénéficié du soutien professionnel de l'équipe de DÉA;
- 7 entreprises ont été créées, supportées par la mesure Soutien au travail autonome, engendrant neuf emplois. Ces démarrages ont généré des investissements de 90 135 \$;
- 14 interventions financières ont été autorisées provenant des fonds FLI, FLS et des subventions aux entreprises dont un montant total de 290 000 \$ a été déboursé;
- 3 ateliers ont été tenus lors de la Table ressources humaines d'Autray regroupant 19 participants;
- Dans le cadre d'Axé Compétence D'Autray, 6 formations ont eu lieu et 48 participants en ont bénéficié;
- Actualisation de la Politique de soutien aux entreprises et de la Politique de soutien aux projets structurants;

- Participation et implication dans la « Démarche agir pour mieux vivre dans D’Autray »;
- Participation et implication auprès de divers organismes de développement, notamment : Conseil d’administration de Lanaudière économique, Place aux Jeunes et comité de promotion des Destinations plein air, Microentreprendre, CIEC.

	Montant octroyé du FRR du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
Somme déboursée pour les activités de promotion et de soutien à l’entrepreneuriat et aux entreprises :	381 315\$

#### a) Volet aménagement du territoire

- Élaboration du *Plan régional sur les milieux humides et hydriques* (PRMHH);
  - *Engagement de conservation, plan d’action et rédaction.*
- Mise en œuvre du *Plan de développement de la zone agricole* (PDZA);
- Détermination des zones de développement anticipé dans le cadre de la révision du *Schéma d’aménagement et de développement* (SAD);
- Révision du cadre réglementaire relatif aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- Gestion de la 1<sup>ière</sup> phase du projet d’acquisition d’orthophotographies aériennes, sur le territoire des MRC de D’Autray, Joliette et Montcalm pour le printemps 2023;
- Demande d’exclusion pour la régulation du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Norbert;
- Analyse de conformité du projet de refonte réglementaire de la municipalité de Saint-Cuthbert.

	Montant octroyé du FRR du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
Somme déboursée pour les activités liées au mandat de la MRC relatif à la planification de l'aménagement et du développement du territoire	181 726 \$

## b) Volet développement des communautés

L'agent de développement territorial a principalement supporté les organismes et les municipalités du territoire pour leurs demandes financières dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales). Il a également été très actif dans différents dossiers de développement local notamment dans la démarche Agir pour mieux vivre dans D'Autray et la démarche visant l'élaboration d'un plan d'action favorisant l'intégration sociale des personnes immigrantes sur le territoire.

Afin de répondre aux différents enjeux liés au développement des communautés, la MRC a mis sur pied la politique de soutien aux projets structurants répondant aux priorités d'interventions suivantes :

- Soutenir les communautés dans l'identification, l'élaboration et l'évaluation des projets structurants;
- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- Assurer la pérennité des communautés rurales;
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement et les activités économiques.

## PROGRAMME PAC RURALES :

Liste des projets soutenus par le programme PAC rurales financées à même le FRR pour l'année 2023 :

Promoteur	Nom du projet	Sommes octroyée
Agrandissement-périnatalité	Cible Famille Brandon	180 000.00 \$
Projet Everest	CJE de D'Autray-Joliette	42 728.85 \$
Espace jeunesse	Maison des Jeunes de Lavaltrie	70 000.00 \$
Resto-Plage	Ville St-Gabriel	24 859.07 \$
Construction-terrasse	Café Culturel de la Chasse-Galerie	37 910.69 \$
Pumptrack	Municipalité de Ste-Geneviève de Berthier	95 651.77 \$
Chapiteau et accessoires	Municipalité de Sainte-Élisabeth	23 412.00 \$
Dek Hockey	Ville Saint-Gabriel	28 146.00 \$

Salle multimédia	Coop de solidarité du lac Maskinongé (Bal Maski)	7 300.00 \$
Construction garage	Club motoneige régional Saint-Gabriel-de-Brandon	100 000.00 \$
Surface évènementielle - phase 2	Municipalité de Sainte-Élisabeth	21 412.56 \$
Recensement de la population de frênes	Municipalité de la Visitation-de-l'Île-Dupas	12 693.00 \$
Sentier récréatif phase 1	Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon	35 923.00 \$

### PROGRAMME PROJETS ET ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS

Liste des projets soutenus par le programme Projets et événements récurrents financé par le FRR pour l'année 2023 :

Cible Famille Brandon	Salon de la périnatalité 2023	2 000.00 \$
Bibliothèque de Saint-Ignace-de-Loyola	Lancement du livre <i>L'Épopée des Bateaux Blancs</i>	950.00 \$
Action famille Lanoraie	Fête de la famille 2023	1 000.00 \$
Action Loisirs St-Cuthbert	Le petit mondial	2 000.00 \$
MRC de D'Autray	Promotion touristique (2023)	1 095.50 \$
Ville de Lavaltrie	Virées du Fleuve 2023	2 000.00 \$
Ville de Lavaltrie	Féerie d'hiver 2024	2 000.00 \$
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon	Salon des Aînés 2023	1 000.00 \$

### 5) Liste des contrats de service, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional

PRIORITÉS D'INTERVENTIONS	NATURE	MONTANT FRR ENGAGÉ EN 2022
Supporter la création	Entente avec le CALQ et la Table des préfets de Lanaudière pour le programme de partenariat régional	15 000\$
Favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises en vue d'en assurer leur pérennité	Entente avec la Table des préfets et Tourisme Lanaudière	50 000\$
Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie,	Tourisme Lanaudière – Destination plein air	16 000 \$

l'environnement et les activités économiques.		
Favoriser le développement de l'entrepreneuriat et favoriser l'innovation dans les entreprises	Entente avec Lanaudière économique	10 000\$
Favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises en vue d'en assurer leur pérennité	Entente avec le Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière	15 000\$
Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement et les activités économiques.	Entente de délégation de la Table des préfets	68 360 \$

## 6) Bilan financier

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Revenus	
Sommes non engagées de l'année 2022	2 626 344 \$
MAHM /Fonds régions et ruralités, volet II – enveloppe confirmée	1 505 277 \$
Total des revenus	4 131 621 \$
Dépenses	
Total des sommes engagées et versées	1 523 694.20 \$
Sommes reportées à l'année suivante	2 592 926.80 \$
<i>Frais administratif MRC d'Autray</i>	15 000 \$
Total des dépenses	4 131 621 \$